

Vous nous interpelez via : ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr et nous vous répondrons.



SPECIAL RETRAITES

PAS DE VICTOIRE SANS GRÈVE ILLIMITÉE



#Pas de retenue sur les salaires pour les territoriaux de Rennes ?

Madame La Maire Présidente a été interpellée par l'intersyndicale CFDT, FO, SUD SOLIDAIRES, CGT/UGICT, UNSA, afin de soutenir l'ensemble des agent.es de la ville de Rennes, de Rennes Métropole, du CCAS et de la caisse des écoles en n'appliquant pas de retenues sur salaire pour les journées d'action des 19 et 31 janvier.

Premier refus au motif que cela ne serait pas légal.

Seconde proposition de l'intersyndicale : un étalement des retenues en ne dépassant pas une retenue par mois : nouveau refus !

Applaudissons notre municipalité soit disant de gauche et soutenant ce mouvement !

#Manifestation à Rennes : violences policières

Samedi 11 février, l'intersyndicale a réuni environ 40 000 manifestant-es dans les rues de Rennes : familles avec enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite... La manifestation déclarée et autorisée, sous la responsabilité de ses organisateurs, a suivi le parcours prévu dans le calme jusqu'à la place de la République. Des affrontements se sont déroulés entre une minorité de personnes situées en amont de la manifestation. Alors que ces échauffourées se déroulaient à plusieurs dizaines de mètres de la tête de la manifestation, les CRS ont littéralement noyé le début du cortège sous des grappes de grenades lacrymogènes !

Ces actions de la police étaient totalement disproportionnées et surtout totalement injustifiées à l'égard de personnes qui manifestaient pacifiquement.

Il est inadmissible de la part de fonctionnaires, chargés d'assurer la sécurité, de mettre ainsi en danger la santé et la sécurité d'une foule venue en famille. Que cherche le gouvernement ? À effrayer les personnes dont certains manifestaient pour la première fois ? À leur demander de renoncer à leur droit de manifester à l'avenir ?

Les organisations syndicales d'Ille-et-Vilaine CFDT, CGT, FO, UNSA, CFTC, FSU, Solidaires, condamnant ces agissements, ont interpellé le préfet.

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/02/prefet-repression-policiere-11-fev/>



#Retraites : qu'est ce qui pourrait faire plier le gouvernement, selon Stéphane SIROT sociologue historien

« ... Aujourd'hui, les syndicats n'ont pas beaucoup d'options. S'ils veulent faire tomber la mesure des 64 ans, ils doivent durcir le mouvement, c'est-à-dire passer le cap des manifestations sur 24 heures. Le type de mobilisation de janvier-février ne fait plus peur à aucun pouvoir politique depuis vingt ans. Et ce quel que soit le nombre de manifestants. En 2010, le million a été explosé à plusieurs reprises et cela n'a fait bouger personne... ».

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/02/stephane-sirot-sociologue-historien/>

**#RENNES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
INTERSYNDICALE
DES TERRITORIAUX
VENDREDI 3 MARS
Salle du conseil
(Hôtel Rennes Métropole)
de 11 H. à 12 H.**

**Derrière la salle ASMR
(Plaine de Baud)
de 14 H. à 15 H.**



**Pour financer les retraites : augmentez les salaires pas l'âge de départ**

Non, le système des retraites n'est pas en danger. Pour financer de meilleures pensions et la retraite à 60 ans, les solutions existent. En augmentant les salaires, en créant des emplois, en mettant à contribution les dividendes, en assurant l'égalité salariale, en passant aux 32 heures. Le gouvernement refuse d'en débattre. Temps de lecture : 3 min. Publié le 18 jan. 2023

<https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/mobilisation/pour-financer-les-retraites-augmentez-les-salaires-pas-lage-de-depart>

#marque employeur des CDG bretons. Est-ce que les bobtails vont résoudre le problème de recrutement ?

Face à la crise de recrutement, les centres de gestion bretons lancent leur marque employeur régionale pour « casser les idées reçues sur la fonction publique ».

« Vous pensiez vraiment que c'était uniquement sur concours ici ? » La plate-forme régionale de recrutement : DEN.BZH.

DEN signifie « l'être humain » en breton : valeurs humaines, sens du service public...

**Disparition du statut et du concours, outils de la République afin de garantir l'égalité de traitement des citoyens**

Le slogan l'annonce : « plus uniquement sur concours ».

Suite à la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'objectif est clairement confirmé à travers ce slogan : c'est le recours aux contractuels, aux CDD de plus en plus précaires, aux missions intérim...

Le principe d'une sélection par le concours assurait l'égalité d'accès à l'emploi public et la neutralité du fonctionnaire.

Les collectivités territoriales s'émeuvent d'avoir des difficultés à recruter... et pour cause : faiblesse du point d'indice et question du pouvoir d'achat dans un contexte d'inflation, facteurs essentiels du manque d'attractivité

Ce n'est pas seulement un constat de la CGT. Notre directeur général adjoint, Johan THEURET, confirme aussi cette analyse dans une tribune du 3 février du Monde : « Le gel prolongé du point d'indice a miné le système de rémunération et l'attractivité des métiers des services publics... ».

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/02/pourquoi-la-fonction-publique-nattire-plus/>

Entre 2012 et fin 2023, avec une inflation de **22,8 %** et à défaut de hausses régulières du point, les fonctionnaires auront perdu **18 %** de niveau de vie.

Mais aussi d'autres facteurs à ce manque d'attractivité

Les conditions de travail, l'augmentation du temps de travail, la suppression de congés et l'attaque sur le droit de grève ont fini par rendre inopérant un levier comme l'attrait des missions dans la territoriale.

La pression du chômage et de la précarité ne suffisent pas à accepter des conditions de travail fortement dégradées. Les jeunes embauchés n'hésitent pas à quitter un emploi tant les salaires sont bas, le déroulement de carrière peu attractif et les conditions d'exercice du service public dégradées. Rajoutons que les logiques comptables de réduction des coûts et le manque de moyens financiers pour recruter du personnel qualifié et statutaire démantèlent les services publics. Pas sûr que l'opération de com avec les chiens bobtail de den.bzh puisse résoudre cette difficulté de recrutement !

#Questionnaires sur votre protection sociale complémentaire (PSC)

COUVERTURE DES RISQUES « PRÉVOYANCE »
Être accompagné et indemnisé face aux risques de la vie.

Au 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux doivent participer aux garanties minimales à hauteur de 20 % du montant de référence de 35 €.

COUVERTURE DU RISQUE « SANTÉ »

Être couvert à 100 % pour prendre soin de sa santé.
Au 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux doivent participer mensuellement aux garanties minimales à hauteur de 50 % du montant de référence de 30 €.

Par l'intermédiaire de son DGA, Johan THEURET, nos administrations ont informé les membres du Comité Technique en 2022, que les participations employeurs à Rennes seraient supérieures à celles imposées par la loi.

Dans le cadre des futures négociations autour de ces sujets, nous vous invitons à répondre aux deux questionnaires accessibles via les liens ci-dessous, qui nous permettront de bâtir notre cahier revendicatif en totale adéquation avec vos aspirations dans le domaine.

Localement, votre CGT aborde ces négociations avec détermination afin de gagner un haut niveau de protection sociale et la meilleure prise en charge financière obligatoire de votre PSC.

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/02/questionnaire-complementaire-sante/>

Au niveau national, la CGT porte les thèmes suivants dans le cadre de ces négociations :

- une définition la plus large possible des bénéficiaires à la PSC (actifs, retraités, ayants droit) et une portabilité des droits étendue ;
- des paniers de soins du plus haut niveau possible de couverture en % des dépenses de santé — régimes obligatoires et complémentaires — et en prévoyance ;
- des mesures fortes de solidarité avec une attention particulière envers les plus précaires et les retraités-es ;
- les montants de référence des paniers et de participation minimum pour la santé et la prévoyance, de participation des employeurs avec une indexation du montant de participation sur un indicateur objectif à construire.

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/02/questionnaire-garantie-maintien-de-salaire/>

**@laurentcairon**

« Une fois de plus, ce sont les femmes qui seront les grandes perdantes de la réforme de retraites telle qu'elle nous est proposée aujourd'hui.

40 % d'entre-elles en raison de carrières incomplètes et 30 % en raison de temps partiels ou temps incomplets. »

@philippechavroche

« Macron, en ambassadeur de la casse sociale, s'est rendu à Rungis pour essayer de déminer la gronde de la rue et le possible blocage du pays dès le 7 mars prochain. Mais au lieu d'y rencontrer des ouvriers, il a préféré échanger avec des petits patrons et ironiser sur le niveau des aides sociales de notre pays. N'hésitons plus, faisons-lui avaler son petit sourire sarcastique et bloquons le pays à partir du 7 mars prochain. »

#F3SCT amiante

Le service Qualité de Vie Professionnelle a présenté le nouveau protocole amiante pour les agents de la Régie.

En l'absence d'informations sur la présence ou non de matériaux amiantés au moment de l'intervention, les services doivent renoncer aux travaux envisagés et se rapprocher de SQVP. Ceci implique un report des interventions de la Régie à avril 2023.

Il a été demandé à SQVP qu'une large communication soit faite au niveau des services afin que ceux-ci ne se substituent pas à la DPB pour faire avancer les projets au risque d'exposer leurs propres agents (communiquer sur les nouveaux protocoles et incidence sur les reports de calendrier de travaux).